

***UN RAPPORT DE RECHERCHE  
AVANT UNE VOTATION***

*What the papers say*

***DOUZE MOIS QUI REGLERONT (PROVISOIREMENT)  
LE SORT DE L'HETEROGENEITE  
AU CYCLE D'ORIENTATION***

**Clairette DAVAUD**

**Dagmar HEXEL**

Janvier 2002



**Service de la recherche en éducation**

12, Quai du Rhône  
1205 Genève

☎ (41 22) 327 57 11  
📠 (41 22) 327 57 18

**Auteurs:** Clairette DAVAUD  
Tél. (41 22) 327 71 28  
[clairette.davaud@etat.ge.ch](mailto:clairette.davaud@etat.ge.ch)

Dagmar HEXEL  
Tél. (41 22) 327 71 29  
[dagmar.hexel@etat.ge.ch](mailto:dagmar.hexel@etat.ge.ch)

**Edition:** Narain JAGASIA  
Tél. (41 22) 327 74 28  
[narain.jagasia@etat.ge.ch](mailto:narain.jagasia@etat.ge.ch)

**Diffusion:** SRED  
12, Quai du Rhône  
1205 Genève – Suisse  
Tél. (41 22) 327 57 11  
Fax (41 22) 327 57 18

**Site internet:** <http://agora.unige.ch/sred>

# INTRODUCTION

## L'hétérogénéité, un problème récurrent au Cycle d'orientation

Le Cycle d'orientation de Genève est la structure du Secondaire I. Créé en 1962, il a, jusqu'en 1969, progressivement remplacé les différentes écoles préexistantes. Cette structure réunissait tous les élèves dans une même école mais les orientait en trois sections qui correspondaient à l'époque à des débouchés différents (études longues, moyennes et apprentissages). Un tiers des élèves environ était dirigé dans chacune des sections.

Entre 1971 et 1975, trois établissements ont adopté une organisation moins cloisonnée qui se caractérisait par un tronc commun de six mois en 7<sup>e</sup> (étendu par la suite à l'année entière) puis un enseignement donné en classes hétérogènes, en cours à niveaux et en options jusqu'à la fin du 9<sup>e</sup> degré. Ce système n'a jamais été étendu aux 14 autres établissements, malgré des discussions récurrentes qui ont duré jusqu'en 1989<sup>1</sup>. Dans le même laps de temps, la répartition initiale s'est modifiée considérablement dans le sens d'une augmentation du nombre d'élèves fréquentant les sections donnant accès à des études longues et d'une quasi-disparition de la section initialement prévue pour préparer aux apprentissages.

Dès 1990, le Cycle d'orientation a renoncé aux discussions sur les structures et s'est tourné résolument vers la pédagogie, sous la pression notamment des responsables scolaires. Sous le slogan « formation équilibrée de l'élève », il s'est d'abord engagé dans la définition des objectifs d'apprentissage, puis dans l'écriture des plans d'étude, le tout sur fond d'une certaine autonomie des établissements. Ce mouvement donnera lieu à différentes expérimentations pédagogiques qui, dans deux cas, impliqueront une modification du regroupement des élèves au 7<sup>e</sup> degré, donc une modification structurelle.

En 1996, la Présidente du Département de l'instruction publique, libérale, avait réaffirmé que les modifications structurelles n'apparaissaient pas de nature à améliorer la formation des élèves et qu'un changement structurel impliquerait « un débat politique pour lequel le Cycle d'orientation n'est pas encore prêt »<sup>2</sup>. Un an plus tard, le politique remet pourtant la question à l'ordre du jour. Le 29 août 1997, le Parti socialiste dépose un projet de loi qui prévoit une organisation du 7<sup>e</sup> degré en classes hétérogènes, sans sections. Dans une certaine mesure, c'est une surprise, mais qu'on pourrait, en forçant un peu le trait, interpréter comme une réaction à la position de la Présidente. Les justifications de ce projet de loi portent sur la rénovation de l'école primaire genevoise qui n'assure plus de manière fiable la sélection à l'entrée du Cycle d'orientation et, argument récurrent, sur l'imperméabilité des filières et les possibilités professionnelles restreintes des élèves fréquentant les filières qui ne donnent pas accès à des études longues.

## Mandat de recherche

Avant de répondre au Grand Conseil, la Présidente commande au Service de la recherche en éducation (SRED), le 23 décembre 1997, un rapport sur l'expérience des classes hétérogènes au CO et sur l'état de la question dans d'autres pays. Le projet de recherche du SRED élargit le mandat en s'intéressant au contexte dans lequel une réforme de structure devrait s'insérer. A cette fin, il inclut une enquête d'opinion auprès des principaux acteurs de l'école, parents, élèves, enseignants et directeurs.

---

<sup>1</sup> Bain, D., Hexel, D. & Rastoldo, F. (à paraître). *Hétérogénéité et différenciation dans l'histoire du Cycle d'orientation : avatars et controverses (1960-1999)*. Genève : SRED.

<sup>2</sup> Cité dans Bain, D., Favre, B., Hexel, D., Lurin, J. & Rastoldo, F. (2000). *Hétérogénéité et différenciation au Cycle d'orientation. Le débat genevois dans le contexte national et international : pratiques et recherches*. Genève : SRED. p. 20 (voir ci-après).

Le SRED publiera deux rapports intitulés : le premier *Hétérogénéité et différenciation au Cycle d'orientation. Le débat genevois dans le contexte national et international : pratiques et recherches* ; le deuxième *Classes hétérogènes et classes à sections au 7<sup>e</sup> degré : carrières d'élèves et discours d'acteurs*.

Généralement les rapports scientifiques s'adressent à un ensemble restreint de spécialistes et la presse ne leur accorde qu'une attention limitée. Dans le cas de la recherche sur l'hétérogénéité et la différenciation au Cycle d'orientation, rien ne laissait présager au moment où elle s'est mise en place que ses résultats allaient être pris dans le calendrier politique, comme le montre la chronologie des événements résumée ci-après. Parus en partie après les débats parlementaires et le vote sur le projet de loi socialiste, les résultats auraient pu être caducs. Mais avec le lancement d'un référendum, ils sont revenus d'actualité et les rapports du SRED, en particulier le deuxième, vont constituer un élément d'information du grand public. Pendant toute cette période, les rapports ont eu un retentissement inhabituel dans la presse. C'est ce reflet que nous nous sommes proposé d'étudier, à partir de questions telles que : Quels sont les éléments retenus, soulignés ou, au contraire, laissés de côté par la presse ? Que deviennent les nuances généralement introduites dans des rapports scientifiques ? Comment les journaux à orientation différente présentent-ils les mêmes informations ? Les résultats de recherche sont-ils à même d'enrichir le débat politique et public ?

Comme la presse s'appuyait également sur les débats au Parlement, la prise en compte des Mémoires du Grand Conseil s'est révélée indispensable, pour mieux saisir aussi le processus de décision politique dans son ensemble.

### **Chronologie rapide des événements**

Du 26 janvier au 2 mars 2000, la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil étudie le projet de loi socialiste.

En février 2000, le SRED publie le premier rapport sur la question de l'hétérogénéité et différenciation au Cycle d'orientation.

Le 27 mars 2000, un nouveau projet de loi est déposé par les Verts, proposant une généralisation de la structure actuellement en vigueur dans les collèges à niveaux et options.

En juin 2000, le Grand Conseil mène les premiers débats sur le projet de loi du parti socialiste.

Le 31 août 2000, le Parlement adopte ce projet, inscrivant ainsi dans la loi la généralisation de la 7<sup>e</sup> hétérogène.

Un référendum est immédiatement lancé par les partis de droite (13 septembre); les signatures nécessaires sont déposées le 17 octobre 2000.

Le 18 décembre 2000, le deuxième rapport du SRED est présenté à la presse par la Présidente du Département de l'instruction publique.

Le 4 mars 2001, le peuple vote sur la généralisation de l'hétérogénéité dans les classes de 7<sup>e</sup> au Cycle d'orientation.

## Corpus de presse

Pour notre analyse, nous avons pris en considération :

- les quotidiens<sup>3</sup> et hebdomadaires genevois et romands
- les organes des partis
- la presse « scolaire » (publications officielles, bulletins des associations de parents et de divers syndicats d'enseignants)<sup>4</sup>.

Nous avons travaillé sur un ensemble d'articles publiés entre février 2000, moment de la parution du premier rapport du SRED, et mars 2001, aboutissement d'un long périple du projet de loi : une votation populaire.

Au total, un peu plus de cent articles, commentaires, chroniques, éditoriaux et interviews ont été réunis. Le corpus ainsi constitué est suffisamment solide pour fournir une image fidèle des informations transmises au public dans la presse quotidienne, bien qu'il reste possible qu'un article ait échappé à notre vigilance. En revanche, nous ne sommes pas sûres d'avoir repéré tous les articles parlant du débat sur l'hétérogénéité et des rapports du SRED dans les organes des différents partis et dans les publications des syndicats. Ces articles n'ont pas systématiquement été répertoriés au moment même de leur parution. Le succès d'une recherche a posteriori dépendait donc largement de l'archivage qui en avait été fait dans les rédactions. Pour les mêmes raisons, nous avons aussi laissé de côté les lettres de lecteurs des quotidiens.

\* \* \*

---

<sup>3</sup> La presse quotidienne genevoise se limite, strictement parlant, à la *Tribune de Genève*. Deux autres journaux édités à Genève, *Le Courrier* et *Le Temps*, s'adressent au public romand mais couvrent largement l'actualité genevoise.

<sup>4</sup> Cap C'O et l'Ecole ; Bulletin du Groupement cantonal genevois des associations de parents d'élèves des écoles primaires et enfantines (GAPP) ; l'Éducateur, FAMCO Infos, Union-Info, SSP/VPOD.

# I. UN PREMIER RAPPORT DU SRED

## Que dit-il ?

Le rapport, dit « intermédiaire », rappelle d'abord l'ensemble des débats dont le projet de 7<sup>e</sup> hétérogène a fait l'objet à Genève depuis la création du Cycle d'orientation pour dégager leur orientation générale et leur évolution, en analysant les arguments avancés et les solutions préconisées par les acteurs eux-mêmes. Il aborde ensuite, dans une perspective comparative, des informations concernant l'organisation du secondaire I et les tendances qui se dessinent dans d'autres cantons suisses et dans les pays européens. Il fait enfin un bilan des recherches effectuées sur différents modes de regroupement et leurs effets sur l'apprentissage et le développement des élèves. Il conclut par une série d'arguments relatifs à l'innovation proposée par le projet de loi. Ce rapport d'une soixantaine de pages a été envoyé aux journalistes.

## Qu'en dit la presse ?

Un premier constat s'impose : le rapport, à sa parution en février 2000, trouve relativement peu d'écho. Bien que le projet de loi se trouve depuis janvier en Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil et que la procédure de consultation soit engagée, les esprits ne se sont pas encore enflammés autour de la généralisation de l'hétérogénéité au 7<sup>e</sup> degré. Seuls deux journaux en parlent, Le Courrier du 22.02.2000 et la Tribune de Genève du 2 et du 6 mars 2000, dans deux articles, une interview de chercheurs et un commentaire. Le rapport n'est pas davantage mentionné par la presse des partis (Le nouveau libéral du 24.02.2000 et Solidarités<sup>5</sup> du 07.04.2000) et la presse « scolaire » le passe même sous silence. Certains éléments seront toutefois repris dans les débats jusqu'au mois de mars 2001.

La presse quotidienne restitue assez fidèlement les éléments figurant dans les conclusions, parfois dans la formulation originale, mais pas toujours identifiable comme telle, parfois en appui à l'argumentation du journaliste.

La première réaction de la presse est peut-être celle d'une certaine déception. On annonce au lecteur que le rapport ne se prononce pas en faveur ou en défaveur de la question, bien que le journaliste du Courrier (journal qui traduit souvent les positions de la gauche) décèle dans l'étude du SRED une certaine préférence<sup>6</sup> pour le tronc commun en 7<sup>e</sup> année, c'est-à-dire des classes non différenciées pour tous les élèves. Le journaliste cite le passage du rapport qui fonde l'absence d'une réponse tranchée : *« On fait souvent comme si la décision devait surgir des analyses ou expertises et s'imposer d'elle-même comme une évidence, comme si on pouvait faire l'économie d'une prise de position politique au sens large du terme. En l'absence d'une telle perspective et d'un tel engagement, il est impossible de peser le pour et le contre d'une réforme, d'en évaluer les gains escomptés ou le prix à payer. »*<sup>7</sup> Le Courrier renforce la dimension politique en disant que (...) *les chercheurs du SRED lancent surtout un message aux politiciens. Et, à travers ceux-ci, à l'ensemble de la population. Ils rappellent qu'il est du rôle du citoyen de définir l'école – égalitaire ou élitiste<sup>8</sup> – qu'il souhaite développer.*

---

<sup>5</sup> Organe d'un mouvement politique de gauche.

<sup>6</sup> L'éditorialiste de l'Entreprise romande qualifiera plus tard (23.02.2001) ce service de *peu suspect de complaisance pour les adversaires de l'hétérogénéité*.

<sup>7</sup> La Tribune de Genève se réfère au même passage du rapport, mais sans le citer.

<sup>8</sup> Ce dernier terme ne figure pas dans le rapport.

La presse expose pour ses lecteurs le contexte historique présenté dans le rapport. Ainsi, Le Courrier relève : *Avec leurs propositions, les socialistes ne font que réactiver un débat aussi vieux que le Cycle d'orientation lui-même, (...) un vieux serpent de mer*, en rappelant les arguments avancés au fil du temps en faveur de l'hétérogénéité : report et amélioration de l'orientation, démocratisation des études, socialisation. La presse relève aussi la pérennité de la question des finalités du Cycle d'orientation : école de culture générale ou école qui prépare à une formation spécifique dans les écoles du postobligatoire ; elle souligne qu'une majorité du corps enseignant s'est exprimée, à plusieurs reprises dans l'existence du Cycle d'orientation, en faveur du tronc commun. Le journaliste du Courrier s'avance à dire que les convictions des enseignants sur l'hétérogénéité auraient changé : *Désormais, même si cela demande à être vérifié, ils [les enseignants] semblent globalement acquis au principe de l'hétérogénéité. Durant les années quatre-vingt, ils admettaient le principe, mais craignaient que les classes hétérogènes ne charrient un lot trop important d'élèves difficiles*. Notons qu'il s'agit là d'une affirmation qui ne trouvera que partiellement confirmation dans les éléments du 2<sup>e</sup> rapport.

Des éléments énumérés dans le rapport en faveur de l'introduction de l'hétérogénéité en 7<sup>e</sup>, la presse reprend la faisabilité de la réforme démontrée dans trois collèges depuis le milieu des années 70 – ce qui invalide l'argument d'obstacles insurmontables – et les résultats comparables – ce qui invalide celui du nivellement par le bas, credo des opposants à l'hétérogénéité. *L'argument selon lequel l'hétérogénéité créerait un nivellement par le bas du niveau de formation n'est prouvé par aucune étude, le SRED est formel* dit Le Courrier (commentaire, 22.02.2000).

Le nivellement par le bas, argument utilisé par la Présidente pour s'opposer à l'hétérogénéité en 7<sup>e</sup>, préoccupe également la presse des partis. Les deux journaux qui en parlent font référence au rapport, s'abritant derrière la position prudente des chercheurs, chacun en fonction de ses convictions. Dans un entretien paru dans Le nouveau libéral, le directeur général du Cycle d'orientation ne se déclare pas favorable à une 7<sup>e</sup> hétérogène. De l'analyse faite par le SRED de telles classes à l'étranger, il retient que *les premiers résultats semblent montrer que le risque existe qu'un tel système puisse freiner les meilleurs élèves, sans nécessairement favoriser les moins bons* (24.02.2000). De son côté, l'auteur d'un article de Solidarités apporte un éclairage différent en liant directement deux passages du rapport : *« il n'est pas possible d'affirmer sans autre précaution que l'introduction de classes indifférenciées en 7<sup>e</sup> ne freinerait pas les éléments les plus capables sur le plan scolaire », mais d'un autre côté « le risque de freiner les meilleurs n'est pas démontré de façon formelle ou systématique »* (07.04.2000).

*L'hétérogénéité, permettra-t-elle au moins bons élèves de se rapprocher du niveau des meilleurs ou au contraire tirera-t-elle les plus doués vers le bas ?* se demande Le Courrier (22.02.2000). *Ni l'un ni l'autre*, répond-il en se référant au rapport qui, selon lui, *plaide pour « une différenciation interne à la classe hétérogène »*. Précisons que pour les auteurs, c'est à la lumière des recherches analysées que cette solution apparaît comme la plus efficace, notamment pour éviter l'étiquetage des élèves.

Un autre argument en faveur de l'hétérogénéité restitué par la presse est la modification structurelle de fait : la constante augmentation de la proportion d'élèves entrant dans les sections LS, la transformation lente mais continue de la triple structure initiale en double filière très déséquilibrée. La structure actuelle retranche en effet une relativement faible fraction d'élèves de la section LS, devenue la filière à « exigences normales », laissant de côté, comme dit Le Courrier, *une minorité d'exclus*. La Tribune de Genève constate très globalement, en reprenant directement un passage des conclusions, que *l'évolution du CO au cours des dernières décennies s'est faite dans le sens d'une plus grande hétérogénéité. La fiction de filières homogènes, réunissant des élèves de même niveau de capacités, ou d'aptitudes, est de moins en moins tenable* (02.03.2000). Le Courrier relève que *les sections – pré-gymnasiale, générale, moderne<sup>9</sup> – ne remplissent plus vraiment leur fonction « orientatrice », vu que, sous la pression sociale, 70% des élèves fréquentent la première. Dans les 30% restant se trouvent par conséquent les exclus du système scolaire*. Dans son commentaire, le préposé à

---

<sup>9</sup> Si le journaliste se réfère spécifiquement au 7<sup>e</sup> degré, ce qui correspondrait au pourcentage avancé, l'opposition doit être faite entre pré-gymnasiale (LS) et générale/pratique (GP), la section moderne n'existant pas en 7<sup>e</sup>.

l'éducation expose, sous forme de questions insistantes (*Va-t-on encore longtemps...*), trois arguments contre l'exclusion, qui sont essentiellement ceux des défenseurs de l'hétérogénéité : situation inconcevable d'un choix imposé à 12 ans, droit aux mêmes chances de réussite scolaire et stigmatisation des élèves *qui ne sont pas dans le bon wagon scolaire, celui dans lequel voyage la crème de la crème*. Cette formulation insinue qu'il existerait une filière d'excellence, représentation par ailleurs répandue dans le public, ce qui ne correspond pas vraiment à la réalité au Cycle d'orientation où *la crème de la crème* constitue précisément la filière à « exigences normales ». Une structure hétérogène serait, continue le journaliste en citant cette fois directement un sous-titre du rapport « *plus conforme aux exigences de l'équité éducative et [assurant] une meilleure intégration sociale* ». La Tribune de Genève (02.03.2000) aborde également le problème de l'exclusion mais sélectionne pour ce faire un passage où le rapport fait explicitement référence aux conceptions pédagogiques actuelles sur l'intégration des élèves en difficulté : « *Celles-ci préconisent un maintien des élèves dans la classe ordinaire, dont l'hétérogénéité apparaît plus favorable à leurs apprentissages et à leur développement que l'homogénéité des classes spécialisées.* »

La Tribune de Genève et Le Courrier reprennent encore que « *l'introduction d'un tronc commun est conséquente avec les lignes de force et les priorités récemment définies pour le CO* ».

Les deux quotidiens passent ensuite en revue les réserves et obstacles énumérés : le flou des concepts tels que sélection, orientation continue, démocratisation, intégration sociale, qui ont souvent servi à motiver la création d'un tronc commun ; le manque de stratégie de rénovation négociée ; le fait que le désaccord ait porté moins sur l'hétérogénéité en 7<sup>e</sup> que sur la structure qui doit lui faire suite [au 8<sup>e</sup> et au 9<sup>e</sup> degré]<sup>10</sup> ; l'absence d'une stratégie globale de réformes, de l'école primaire aux écoles postobligatoires. Le Courrier, toujours très intéressé par des aspects égalitaires de l'école, relève un des problèmes non résolus par la modification envisagée dans le projet de loi, à savoir l'hétérogénéité relative des classes dans un tronc commun qui est, il cite, « *limitée par l'homogénéité sociale de certains secteurs de recrutement ; par les stratégies éducatives des parents ; ou encore par la politique de certains établissements.* »

La Tribune de Genève réserve un petit encadré à certains éléments de la synthèse concernant les structures scolaires en Suisse et en Europe qui tendent à reculer le moment de la première différenciation, mettant en avant le cas du Tessin, seul canton où le tronc commun inclut le 7<sup>e</sup> degré. Le Temps revient à deux reprises sur cet élément quelques mois plus tard, après le vote au Grand Conseil et au moment où un débat public s'amorce<sup>11</sup>. Dans un article daté du 13.09.2000, le journaliste passe en revue les systèmes scolaires romands en soulignant leur diversité. Pour lui, *la réforme genevoise n'est (...) pas une révolution. Le Tessin a adopté l'hétérogénéité dès 1976, le canton du Jura l'applique depuis 1993*<sup>12</sup>. Il précise toutefois que *nulle part (...), et pas même dans le projet genevois, l'hétérogénéité complète n'est prévue jusqu'à la fin de l'école obligatoire. Partout, des systèmes d'options et de niveaux introduisent une dose de compromis entre l'idéal d'égalité sociale et la réalité de rythme d'acquisition*. Le 26.09.2000, l'invité à la rubrique « opinion »<sup>13</sup> reprend la perspective comparative mais en tire une conclusion différente. Il incrimine le projet genevois en posant la question : *La République du bout du Léman devrait-elle se singulariser en pratiquant un Alleingang supprimant radicalement toutes les sections, comme le relève un rapport du service de*

---

<sup>10</sup> Cette question revient au premier plan avec le projet de loi déposé par les Verts qui provoque chez certains députés de droite la crainte d'une « hétérogénéisation » complète. Par ailleurs, des discussions sur une modification des structures doivent déjà être en cours au CO, puisqu'en juin 2000 Cap C'O présente officiellement les nouveaux modes de regroupement des élèves en 8<sup>e</sup> et en 9<sup>e</sup> année.

<sup>11</sup> L'existence de la structure hétérogène dans différents cantons est aussi mentionnée par le GHI (08.06.2000), le SSP/VPOD (non daté) et le Démocrate chrétien (septembre 2000).

<sup>12</sup> En fait, dans le canton du Jura, l'enseignement en classes hétérogènes est réservé, dès le 7<sup>e</sup> degré, à certaines disciplines seulement ; au Tessin en revanche, les 6<sup>e</sup> et 7<sup>e</sup> degrés sont entièrement hétérogènes.

<sup>13</sup> Alors que Le Courrier marque dès le départ sa préférence pour la classe hétérogène, Le Temps laisse paraître, notamment par les avis sollicités, qu'il est bien l'héritier du Journal de Genève, journal à orientation politique de droite.



*recherche en éducation (SRED)*<sup>14</sup> qui évoque pudiquement « un certain isolement dans le paysage scolaire suisse » ?

Le même invité revient sur le problème de l'étiquetage voire de l'exclusion des élèves plus faibles, mais sous l'angle du mauvais fonctionnement de l'orientation. Il parle de « *sélection abâtardie* » constatant que *les élèves des sections générales et pratiques deviennent statistiquement « anormaux », socialement stigmatisés voire, tant qu'à faire, psychologiquement traumatisés*. Il propose un *compromis* sur lequel devraient pouvoir s'accorder *les promoteurs de l'hétérogénéité* [qui] *tiennent comme à la prunelle de leurs yeux à l'intégration d'une minorité d'élèves faibles « s'élevant » au contact de meilleurs qu'eux, au brassage social pour la majorité, à l'image de l'armée suisse, pour éviter une fracture qui les hante et les défenseurs de la sélection [qui] ne jurent que par la réhabilitation du principe d'excellence s'inscrivant dans la tradition de l'humanisme voire de l'élitisme républicain français ; non sans quelque paranoïa (...) ils craignent encore un nivellement par le bas des exigences*. Le *compromis* proposé par l'auteur consiste en *l'instauration de classes hétérogènes en septième pour la majorité, la possibilité pour une étroite minorité – faite des élèves les plus méritants en termes de résultats scolaires à la fin du cycle primaire – de bénéficier d'une voie réservée, mais non fermée par la suite, voire accélérée* (Le Temps, 26.09.2000). Relevons au passage que ce « *compromis* » ressemble étrangement au constat de Duru-Bellat & Mingat<sup>15</sup> disant que si le politique choisit de « *dégager une élite et privilégier les élèves les plus forts, il pourra réaliser des classes de niveau fort pour une petite proportion de la population et prôner une répartition aléatoire pour les élèves restants*. » Il ressemble aussi au danger que syndicats d'enseignants et gauche politique voient dans la nouvelle grille horaire<sup>16</sup> qui, pour eux, réserve l'hétérogénéité à une partie des élèves, mais préserve la filière d'excellence, la latine.

\* \* \*

---

<sup>14</sup> En ce qui concerne la situation du secondaire I en Suisse, le rapport avait mis en évidence trois aspects : une tendance à décroquer cet ordre d'enseignement dans presque tous les cantons ; la limitation de l'hétérogénéité intégrale aux premiers degrés du secondaire I ; le fait que l'hétérogénéité intégrale touche avant tout des degrés qui, à Genève, font encore partie de l'enseignement primaire, la 5<sup>e</sup> et la 6<sup>e</sup>.

<sup>15</sup> Duru-Bellat, M. & Mingat, A. (1997). *La gestion de l'hétérogénéité des publics d'élèves au collège*. Dijon : Cahiers de l'IREU 59, p. 157.

<sup>16</sup> Cf. plus loin : Le psychodrame de la grille horaire.

## II. LE ROMAN FEUILLETON D'UN PROJET DE LOI

### En attendant le rapport du SRED

Si la parution du premier rapport tombait à une époque relativement calme, ce calme a définitivement pris fin le 2 mars et ceci pour l'année à venir. Que s'est-il passé ? L'histoire a pourtant commencé tranquillement. En février, la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil aborde l'étude du projet de loi socialiste et mène une série d'auditions des personnes concernées par la question de l'hétérogénéité au Cycle d'orientation (la Présidente du Département, le directeur général du CO, les représentants des chercheurs, des enseignants, des syndicats). Mais, lors de la séance du 2 mars 2000, les commissaires de droite profitent de leur courte majorité de circonstance (absence de deux députées de la majorité rose-verte) pour refuser le vote d'entrée en matière sur le projet de loi. Ils la jugent prématurée et souhaitent attendre que le Département de l'instruction publique puisse *fournir des éléments scientifiques solides et étayés pour bâtir une véritable réforme du cycle d'orientation*, sous-entendu le rapport final du SRED (Rapport de la Commission de l'enseignement et de l'éducation chargée d'étudier le projet de loi 7697, rapport de la majorité, Mémorial des séances du Grand Conseil<sup>17</sup>, 09.06.2000, p. 4928). Ils lui opposent le vote d'une motion qui a pour but *de montrer leur préoccupation pour le problème de l'hétérogénéité en donnant un signal clair au DIP* (MdGC, p. 4927). Le rapport de la majorité de la commission prie donc le Grand Conseil de suivre leur position et de refuser l'entrée en matière du projet de loi.

Nonobstant cet avis, la majorité rose-verte du Parlement décide de porter à l'ordre du jour du Grand Conseil la discussion sur le projet de loi sur la 7<sup>e</sup> hétérogène.

L'examen un peu fouillé des documents qui retracent les discussions du projet de loi (mémoriaux du Grand Conseil, presse partisane, presse quotidienne) fait alors apparaître une suite de péripéties presque rocambolesques. Il serait trop long de les relater toutes, mais on peut dire que ces discussions sont marquées :

- par les absences de députés à certaines séances, de la Commission de l'enseignement et de l'éducation ou du Grand Conseil ;
- par l'absence de la Présidente à une session du Grand Conseil (retenue par des obligations extérieures) ;
- par des débats en fin de soirée au Grand Conseil à la session suivante (vote d'entrée en matière, premier et deuxième débats, le 9 juin, entre 23h10 et 0h30), alors que la Présidente est partie, de même que la plupart des députés de droite ; pour une députée de droite citée dans la Tribune de Genève (14.06.2000): « *C'est vraiment un diktat de la gauche. Il était 23h20, veille d'un week-end de Pentecôte, les bancs étaient vides, la plupart des députés de droite partis et la présidente du DIP, déjà au lit, a dû revenir en hâte (...)* ». Faux, rétorquent les socialistes, le sujet était à l'ordre du jour et « *tout le monde savait que nous voulions qu'il soit discuté* » ;
- par des divergences entre députés socialistes, des Verts et de l'Alliance de gauche, sur la stratégie à suivre (soutien des uns et des autres aux deux projets de loi concurrents, l'un socialiste qui porte sur le 7<sup>e</sup> degré seulement, l'autre des Verts qui porte sur les trois ans du Cycle) ;
- par un troisième débat, le 23 juin, qui se termine également en soirée, avec des échanges tumultueux entre la droite et la gauche, des insultes et des accusations diverses proférées entre députés, ce qui amène le président du Grand Conseil à décréter la suspension de la séance et son report jusqu'en septembre (ce qu'il n'aurait pas eu le droit de faire de son propre chef, semble-t-il) : *certains parlent déjà d'un véritable coup d'état de la droite* (Tribune de Genève, 24.06.2000).

Au cours de ces joutes oratoires, référence est souvent faite au rapport final du SRED. Pour la Présidente, opposée au projet de loi, *il n'est pas raisonnable de décider maintenant : lorsque les*

---

<sup>17</sup> Par la suite : MdGC.

*socialistes ont déposé leur texte, j'ai donné mandat au SRED de faire un rapport. (...) Le SRED doit évaluer les avantages et les inconvénients de ce système [le système hétérogène]. Sur la base du rapport, attendu pour la fin de l'année, nous pourrions prendre des décisions valables* (Le Temps, 16.06.2000). Mais pour la gauche il y a urgence. La Présidente avait refusé un moratoire sur une nouvelle grille horaire, moratoire demandé par des enseignants et des parents, la majorité de gauche du Parlement refuse d'attendre la publication du rapport du SRED pour se prononcer sur l'introduction de classes hétérogènes en 7<sup>e</sup>. Par la voix d'un député, elle réplique en effet « *qu'on ne s'est pas empressé d'attendre l'étude du SRED pour étudier sérieusement les impacts de cette nouvelle grille horaire* » (Charles Beer, député socialiste, MdGC, 23.06.2000, p. 4956). Pour le même député, le temps avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi « *permettra largement [aux députés] d'avancer de façon à intégrer les conclusions du SRED et à supprimer les effets pervers qui pourraient être mis en évidence dans ce rapport* » (MdGC, p. 4958). Les partisans de la classe hétérogène, majoritaires au Parlement, ne voient dans le report de la décision qu'une manœuvre dilatoire, pour retarder l'introduction de l'hétérogénéité mais aussi pour permettre la mise en œuvre de la nouvelle grille horaire, prévue pour la rentrée 2000, considérée par eux comme élitiste et favorisant une sélection accrue. Ils savent sans doute aussi que pour la droite l'automne est *une période plus favorable au lancement d'un référendum dont [elle] caresse l'idée* (Le Temps, 26.06.2000).

## **Le psychodrame de la grille horaire**

Une parenthèse s'impose pour comprendre le désir de vengeance de la gauche. Au mois de mars 2000, le Cycle d'orientation publie la nouvelle grille horaire pour les trois degrés (Cap C'O, Edition spéciale, mars 2000). Dans ce premier temps, la rénovation présentée ne concerne que ce qui a trait à l'équilibre entre les disciplines et au choix des options. Mais l'introduction obligatoire de l'anglais pour tous les élèves dès la 7<sup>e</sup> (imposée par la Présidente) a modifié l'équilibre des disciplines, et le maintien d'une option forte de latin (3h en 7<sup>e</sup>, 4h en 8<sup>e</sup> et 5h en 9<sup>e</sup>, au détriment du choix d'autres options notamment dans les domaines manuels et artistiques) a créé dès la 7<sup>e</sup> une filière propre, élitiste, s'est empressée de souligner une bonne partie des enseignants, pour qui la répartition des disciplines se fait à l'encontre des principes de formation équilibrée sur lesquels l'école travaillait depuis une dizaine d'années<sup>18</sup>. De plus, la précipitation avec laquelle le Cycle d'orientation et le Département de l'instruction publique cherchent à introduire le changement (pour la rentrée de septembre 2000) se justifie d'autant moins que les plans d'étude ne sont pas terminés. La demande de moratoire et les diverses pétitions, adressées par les enseignants et en partie par les associations de parents, sont toutes refusées par la Présidente. La grogne s'installe dans les écoles.

Mis à part la disparition de facto de la section Moderne (qui se caractérisait par l'enseignement de l'anglais), la question des structures n'est pas mentionnée dans cette publication, sinon de manière assez sibylline. Ainsi, pour tenir compte *des rythmes et des manières différentes d'apprendre*, on favorisera *des formes de regroupements temporaires qui permettent de scinder les groupes d'élèves provisoirement afin de répondre plus précisément aux besoins des uns et des autres*. Dans l'école, les débats semblent se focaliser sur la 7<sup>e</sup> et sur les choix d'options, mais des indices montrent qu'un nouveau mode de regroupement des élèves est en discussion « ailleurs ». Ainsi, dans l'interview publiée dans Le nouveau libéral du 24.02.2000, le directeur général du Cycle d'orientation laissait déjà entendre que « *les sections telles que nous les connaissions jusqu'à aujourd'hui disparaissent au profit d'options et de regroupements d'élèves en fonction des difficultés qu'ils ont pu rencontrer antérieurement* ». Il est possible que cette intention ait été abordée lors des séances de la Commission de l'enseignement et de l'éducation consacrées à l'examen du projet de loi, mais cela ne figure pas dans le rapport de cette commission au Grand Conseil<sup>19</sup>. Tout se passe comme si on assistait à une mise sous embargo du mode de regroupement des élèves.

---

<sup>18</sup> Dans un document intitulé *Décap C'O, Bulletin d'information rectifiée du cycle d'orientation, N° 8 bis, mars 2000*, la FAMCO - SSP/VPOD explique pourquoi elle s'oppose à la grille horaire présentée par la direction générale du Cycle d'orientation.

<sup>19</sup> Les procès verbaux de la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil ne sont plus diffusés, nous n'avons donc pas pu vérifier cette supposition.

Au mois de juin 2000, un nouveau Cap C'O présente le mode de regroupement des élèves qui va de pair avec la nouvelle grille horaire, modèle qui signifie la disparition des sections traditionnelles dès la 8<sup>e</sup> au profit de regroupements A et B et d'options, en principe accessibles à tous les élèves. Le nouveau modèle s'applique aux collèges à sections, maintenant la structure à niveaux et options dans les trois collèges où elle existe, mais la grille horaire doit être appliquée par tous les établissements.

La presse locale en parle : *Un Cycle complètement bouleversé par la nouvelle grille horaire*<sup>20</sup> qui entre en vigueur au mois de septembre. La seule section qui reste clairement définie est la Latine. Exit la filière Moderne. Aux oubliettes, la Scientifique. Le programme, les manuels, les cours à options et les fameux « objectifs d'apprentissages » pour utiliser un peu de jargon, seront les mêmes pour tous les élèves. Mais pas les niveaux. Il y aura le groupe A (latines et ex-scientifiques) autrement dit, la filière gymnasiale et le groupe B (ex-générales et pratiques). Le groupe A et le groupe B ne suivront pas les cours principaux ensemble, mais seulement les branches à options. Devant ces nouveautés mal comprises et mal digérées, les parents et les enseignants montent au créneau (Tribune de Genève, 17.06.2000). Quelques jours plus tard, elle se fait encore l'écho d'une menace de grève annoncée par le Syndicat des services publics, soulignant non sans malice qu'il s'agit d'un réveil peut-être un peu tardif : les inscriptions en 7<sup>e</sup> ont débuté (...) et la pause estivale est imminente ! (Tribune de Genève, 22.06.2000). Dans la moiteur de l'été, la presse des partis annonce aussi que les sections sont maintenues, mais changent de nom : on parle dorénavant de « regroupements » (...) les regroupements A et B, qui soi-disant ne constituent pas des filières mais des « regroupements différenciés et non hiérarchisés » (...) (Solidarités, 04.07.2000).

Ce qui pourrait avoir été un coup de tonnerre dans un ciel serein passe presque sous silence au Grand Conseil. Il faut vraiment se pencher sur les débats parlementaires pour en trouver la mention. Si certains députés n'ont sans doute « pas vu le train passer », d'autres, aussi bien de la gauche que de la droite, étaient parfaitement au courant de ce qui se passait et ne manquent pas de souligner la disparition des sections :

*Le véritable coup de force a été opéré par Madame Brunschwig Graf (...) en imposant une nouvelle grille-horaire, en **supprimant des sections du cycle d'orientation***<sup>21</sup>, en créant une nouvelle situation, dont les parents ignoraient tout jusqu'à la veille de l'inscription de leurs enfants, et, (...) en remettant aux parents un document qui leur était totalement incompréhensible. C'est cela le véritable coup de force ! Comme il a été fait à la dernière minute, il est aujourd'hui bien difficile pour nous d'y répliquer (Christian Grobet, député de l'Alliance de gauche, MdGC, 23.06.2000, p. 5577).

*C'est – Ô mystère ! Ô stupeur ! – au moment même où, pour la première fois depuis vingt ans, une réforme se met en place – celle de la nouvelle grille horaire, mais en réalité celle de la **suppression des sections** et de l'insertion de niveaux différents – que tout d'un coup –est-ce pour mieux saboter cette première réforme ? – on veut aller plus vite et plus avant dans une autre réforme*<sup>22</sup> (Bernard Lescaze, député radical, MdGC, 31.08.2000, p. 5663).

Mais le lien entre la structure de la 7<sup>e</sup>, objet du projet de loi, et la modification de la structure de la 8<sup>e</sup> et de la 9<sup>e</sup>, chronologiquement introduite avant le vote définitif sur la 7<sup>e</sup> hétérogène (3<sup>e</sup> débat) n'est pas réellement fait, ce qui reste assez inexplicable. La droite se met en position d'incohérence en s'opposant à la suppression des sections en 7<sup>e</sup> et en souscrivant apparemment à leur suppression en 8<sup>e</sup> et en 9<sup>e</sup>. La gauche n'exploite pas cette incohérence. Elle se fixe sur la 7<sup>e</sup> hétérogène en espérant probablement que l'adoption du projet de loi limitera à un an l'application de la nouvelle grille horaire. Sans expressément le dire, elle souhaite certainement aussi que le projet de loi déposé par les

---

<sup>20</sup> On constate que le terme « grille horaire » se réfère dans la presse et dans les débats à la fois à la répartition des disciplines et au mode de regroupement des élèves.

<sup>21</sup> C'est nous qui soulignons.

<sup>22</sup> Le député joue ici sur la chronologie des faits. La discussion sur le projet de loi socialiste intervient bien après la décision d'introduire la nouvelle grille horaire, mais le projet lui-même a été déposé en 1997.

Verts au printemps constitue un pas supplémentaire dans la direction d'une plus grande hétérogénéité pour l'ensemble du Cycle d'orientation. Le lien entre la structure de 7<sup>e</sup> et celle des degrés suivants ne sera d'ailleurs pas davantage établi lors de la campagne en vue de la votation populaire.

## Un débat polarisé

Pendant la période parlementaire, la presse, essentiellement occupée à relater les péripéties des débats, s'intéresse peu aux contenus des délibérations. Nous avons donc consulté les Mémoires du Grand Conseil pour dresser l'inventaire des principaux arguments avancés par les deux camps où, comme le constate très justement Le Temps (13.09.2000) : *Chaque ligne d'argumentation a (...) ses partisans et ses adversaires*. Une partie de ces arguments aurait pu être réfutée par les données déjà disponibles. Force est de constater que dans ce débat les convictions priment sur les faits établis.

l'éducation n'a pas de prix	ça coûte plus cher
pas de nivellement par le bas	nivellement par le bas
la sélection est retardée	on ne fait que reporter le problème
évitement de la marginalisation des G et P	porte atteinte aux plus faibles
favorise une orientation progressive	sélection plus dure encore ou illusions dangereuses
réduire les inégalités de chances	les inégalités sur le plan scolaire et social pourraient augmenter
les forts « tirent » les faibles	les faibles pourraient bien « tirer » les forts
dévalorisation, stigmatisation	pas de meilleure estime de soi des élèves faibles
favoriser l'intégration de tous les élèves (brassage social, bien être social des élèves)	c'est humainement une bonne idée ...
épanouissement de l'enfant	enlève aux élèves le goût de l'effort
valeurs de partage face à l'individualisation croissante de la société	suppression de la compétitivité omniprésente ailleurs
résultats pas pires	résultats pas meilleurs
école de culture générale	école utopique

Les deux camps en appellent même à celui qui est considéré comme le père du Cycle d'orientation, l'ancien magistrat socialiste et Président du Département de l'instruction publique André Chavanne, chacun pour soutenir sa propre position. Ces invocations, la presse ne manque pas de les relever : *C'est l'école de Chavanne qu'une partie de la gauche veut enterrer ! s'écrie la droite ; Si Chavanne était avec nous, il serait d'accord de faire évoluer l'école*, rétorque la gauche (Tribune de Genève, 24.06.2000) ; *Il n'a jamais souhaité étendre cette réforme, car aucun des résultats ne laissait à penser qu'elle apportait quelque chose de plus*, conclut la Présidente (Le Temps, 26.06.2000).

## La reprise des débats parlementaires

La pause de l'été ne calme pas les esprits. Chaque camp fourbit ses armes. La droite est consciente que la gauche et les Verts vont admonester leurs troupes pour que leur majorité au Parlement permette de faire adopter le projet de loi et elle prépare déjà le lancement d'un référendum.

Le troisième débat au Grand Conseil, ajourné lors de la séance du 23 juin, reprend le 31 août 2000, lors d'une session extraordinaire. Il est à nouveau marqué par des échanges houleux. La droite réaffirme que la décision peut parfaitement attendre le début de l'année suivante, ne manquant pas d'égratigner le SRED au passage : *quand on connaît les effectifs du service de la recherche en éducation, quand on connaît l'importance de ce problème, on ne peut être que mécontent (...) de voir que ce service nous annonce son rapport pour la fin de l'année seulement. C'eût été peut-être*

*l'occasion de mettre les bouchées doubles, car il est vrai que nous aussi, comme vous, nous sommes démunis d'arguments chiffrés, concrets.* (Bernard Lescaze, député radical, MdGC, 31.08.2000, p. 5663) Ce jour-là, devant une tribune remplie d'enseignants acquis à la réforme, les partis ont répété durant plus d'une heure leurs arguments (Tribune de Genève, 01.09.2000). Dans un climat qualifié d'électrique par le correspondant du Temps (01.09.2000), le projet de loi est adopté par une majorité relativement courte (46 oui contre 42 non), après un vote par appel nominal ! *Martine Brunshawig Graf est confrontée à un échec scolaire*, titre Le Temps (01.09.2000).

Le même jour, un comité, dont le nom est déjà tout un programme « Non au bradage du Cycle d'orientation. Pour une école de qualité pour tous », se constitue pour demander, par voie référendaire, de soumettre cette décision à la votation populaire. *La guerre scolaire est ouverte*, a pour titre un commentaire dans Le Temps (01.09.2000). Le 13 septembre, le référendum est lancé par le parti démocrate-chrétien et par le parti radical. Les libéraux montrent un soutien plus discret, mais tout aussi efficace.

Avec le référendum, l'objet « hétérogénéité » quitte la scène politique (et scolaire) et s'apprête à devenir un objet public. La droite clame haut et fort qu'un « vrai débat » devrait avoir lieu : *Si le débat démocratique n'a pu se faire au niveau du Grand Conseil, il faut que ce débat ait lieu par une votation* (Nelly Guichard, députée démocrate-chrétienne, GHI du 05.10.2000). Elle continue de reprocher à la gauche qu'avant de faire passer en force sa réforme, [la gauche] aurait dû attendre les résultats de l'étude du SRED chargé de comparer les deux systèmes (Tribune de Genève, 16-17.09.2000). La journaliste de la Tribune de Genève pose la question quelque peu inconfortable : *Que feront les radicaux et le PDC si les experts jugent la réforme positive ?* (14.09.2000). Si le député Bernard Lescaze avouera dans Le Courrier (18.10.2000) que *sa position serait susceptible d'évoluer*, il ajoutera que « pour l'heure, rien ne nous indique que ce sera le cas, et la moindre des choses eût été d'attendre la remise du rapport ».

Le 17 octobre, quelque 10000 signatures, sur les 7000 requises, sont déposées pour demander une consultation populaire sur l'introduction de l'hétérogénéité en 7<sup>e</sup> du Cycle d'orientation. Les quotidiens annoncent bien entendu à leurs lecteurs le lancement du référendum et le dépôt des signatures requises pour le vote populaire, mais jusqu'en décembre, on observe une sorte de trêve.

\* \* \*

### III. LE DEUXIEME RAPPORT DU SRED

Le deuxième rapport, dit aussi rapport « final », est présenté aux journalistes par la Présidente du Département de l'instruction publique le 18 décembre 2000 lors d'une conférence de presse à laquelle participent quelques chercheurs du SRED. Le rapport comporte d'une part des analyses de la réussite et de l'orientation des élèves dans les deux systèmes, d'autre part les résultats des enquêtes auprès des élèves, parents, enseignants et directions d'établissements. Dès lors, la presse a pu s'appuyer sur un ensemble d'informations allant de la plus succincte à la plus détaillée : un texte résumant les principaux résultats de la recherche (4 pages), une synthèse des résultats et résumés des six volets de recherche (document d'une cinquantaine de pages), et les enquêtes et analyses de référence (volume d'environ 200 pages), ainsi que sur les informations transmises oralement lors de la conférence de presse.

Le lendemain, les trois quotidiens « genevois » réservent une place assez importante au rapport et à la conférence de presse, leur consacrant des articles et des commentaires. Le rapport sera encore mentionné dans la semaine par un hebdomadaire local « tous ménages », le GHI (Genève home informations). En revanche, son écho dans la presse romande se limite à une restitution des résultats, dans le quotidien 24 heures.

Mis à part une annonce de circonstance : *Un cadeau de Noël pour Martine Brunschwig Graf* (Tribune de Genève, 19.12.2000), on relève une série de termes assez combatifs, notamment dans les titres : *bataille, révolution, ébranlement, électrochoc ; on se bat, on attaque...*

Certains espoirs ont été investis dans ce rapport qui, comme le disait déjà l'invité de la rubrique « opinion » du Temps quelques mois auparavant, est *attendu [...] avec autant d'impatience que les oracles de la pythie de Delphes* (Le Temps, 26.09.2000). Il devrait notamment *servir de base scientifique au débat politique qui oppose l'Entente de droite (...) à l'Alternative de gauche* (Le Temps, 19.12.2000) et *nourrir les débats en vue de la votation populaire du 4 mars* (Le Courrier, 19.12.2000). Mais les journaux s'interrogent en même temps sur le pouvoir de cette publication de calmer le jeu : *La fièvre qui a secoué syndicats d'enseignants et parlementaires ce printemps et cet automne s'apaisera-t-elle à la lecture de ces froides statistiques ?* Et encore : *Droite et gauche vont-elles se réconcilier après avoir pris connaissance de ces constats objectifs ?* (Tribune de Genève, 19.12.2000). On serait tenté de dire que, dans la campagne qui s'annonce en vue du vote populaire, aucun rapport ne pourrait plus calmer ce jeu, encore moins le rapport du SRED, qui ne permet pas de conclure de manière péremptoire en faveur de l'une ou de l'autre des structures. *Match nul*, annonce la Tribune de Genève.

Comme pour le premier rapport, la presse relève l'absence de prise de position des chercheurs et ses conséquences : *Dans l'optique de la votation du 4 mars 2001, le rapport du Service de la recherche en éducation aurait dû clarifier la situation sur les classes hétérogènes au Cycle d'orientation*, dit Le Temps dans un commentaire, avec un brin de sous-entendu. Or, *le rapport ne tranche pas clairement, (...) défend une position équilibrée, [qui] permet à chaque partie de s'approprier ses conclusions*. Le Courrier de son côté rapporte deux réactions à chaud, celle de la Présidente du Département qui déclare que « *au sein du Département de l'instruction publique, nous n'avons pas appris beaucoup de choses que nous ne supposions pas déjà* », et celle de la présidente de la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil, députée des Verts, pour qui « *il y a des éléments quantifiables et d'autres pas. Les raisons qui nous font militer pour l'hétérogénéité ne le sont pas vraiment. Elles sont plutôt d'ordre psycho-social* », insinuant que le rapport passe à côté de l'essentiel.

## Eléments restitués

Les résultats qui ont trouvé le plus d'attention dans la presse et qui ont été le plus systématiquement mentionnés sont, on pouvait s'en douter, les performances scolaires équivalentes dans les deux systèmes et la similitude dans l'orientation des élèves.

*« L'analyse des résultats des élèves à une série de tests communs montre clairement que les performances sont parfaitement comparables, que les élèves soient dans une classe à section ou dans une classe hétérogène »* cite Le Courrier (19.12.2000) et Le Temps du même jour ajoute que *« si la classe hétérogène ne diminue pas le niveau des connaissances des élèves, elle ne l'augmente pas non plus » pour ceux qui sont en difficulté scolaire.* D'autres journaux mentionnent également les résultats comparables pour différentes catégories d'élèves (Tribune de Genève, 24 heures, GHI) et ajoutent que *les opinions des différents acteurs sur la réussite sont souvent en décalage avec les résultats observés* (GHI, 21.12.2000) ou, plus précisément, que les résultats contredisent *« (...) l'opinion d'une majorité de parents et d'enseignants des collèges à sections » selon laquelle « la 7<sup>e</sup> hétérogène provoquerait une baisse de niveau »* (Le Temps). *Ce constat, dit Le Temps, devrait rendre les parents d'élèves encore davantage perplexes devant la complexité des arguments de chaque camp (...).*

L'absence de différence dans l'orientation des élèves est aussi amplement relatée par la presse (Le Courrier, Tribune de Genève, Le Temps, 24 heures, 19.12.2000). Le Courrier est le seul à reprendre l'amorce d'explication fournie dans le rapport même : *« La structure à sections et la classe hétérogène coexistent en septième du Cycle d'orientation depuis plus de vingt-cinq ans. Cette coexistence n'est sans doute pas sans effets sur leur fonctionnement. Elle oblige notamment les acteurs des deux systèmes à des pratiques convergentes pour faire face à des enjeux identiques. Cette relative similitude de fonctionnement garantit, en outre, l'équité éducative »* ; il est aussi le seul à mentionner que le recul de la première orientation permet aux élèves d'effectuer dans de meilleures conditions des choix qui anticipent l'avenir. Si les journaux relèvent que les parents, les élèves et les enseignants en faveur ou en défaveur de l'hétérogénéité en 7<sup>e</sup> concèdent à ce mode de regroupement l'avantage d'une meilleure observation des élèves, Le Temps se trompe quand il ajoute que *cette opinion ne reflète pas l'analyse du nombre des réorientations en cours du Cycle d'orientation. Elles sont plus fréquentes après la 7<sup>e</sup> hétérogène qu'après une 7<sup>e</sup> à sections*<sup>23</sup>.

De l'abondance des autres données issues des enquêtes, les journalistes reprennent des aspects qui leur semblent les plus pertinents pour illustrer l'objet « hétérogénéité ». Ils cherchent ainsi à donner un peu de relief à leur compte rendu. Sur le fond de similitude souligné dans le rapport, ils sélectionnent volontiers une série de résultats de la classe hétérogène, parfois isolés, parfois contradictoires, comme l'image de soi légèrement moins bonne des élèves faibles, l'ennui plus grand des bons élèves, la satisfaction des élèves faibles de collaborer avec les plus forts, le climat de classe moins serein, le rejet d'une évaluation différenciée en fonction des capacités des élèves. Ils se penchent notamment sur la perception que les élèves des deux systèmes ont de l'école.

En ce qui concerne l'intégration scolaire et sociale des élèves, un des objectifs généralement évoqué en faveur de la classe hétérogène, la Tribune de Genève cite laconiquement le rapport : *« les avantages attendus dans les classes hétérogènes se révèlent peu visibles »* (19.12.2000). Le Courrier quant à lui estime *qu'il ressort (...) du rapport final du SRED que l'hétérogénéité favorise l'intégration sociale et agit comme un stimulant pédagogique, quoique parfois difficile à assumer pour les élèves les plus faibles* et précise ailleurs que *les enfants des filières dites faibles, Générale ou Pratique, « apprécient en majorité de se trouver scolarisés dans un milieu adapté à leurs compétences scolaires ».*

La presse reprend aussi le fait que *(...) de manière générale, acteurs et partenaires de l'école tendent à défendre le système auquel ils sont confrontés* (24 heures) ; *Chacun [parents, enseignants du CO et de l'école primaire] apprécie la structure dans laquelle il enseigne, se trouve ou envoie ses enfants.*

---

<sup>23</sup> Il semble que le journaliste confonde la situation à la fin de la 7<sup>e</sup> avec celle qui décrit le passage au 10<sup>e</sup> degré.



(...) 60% des maîtres dans un système à options<sup>24</sup> se déclarent peu ou pas du tout favorables à l'hétérogénéité. (...) A l'inverse, les profs en hétérogène se déclarent favorables à ce système à près de 83% (Le Courrier). La Tribune de Genève mentionne en plus que les enseignants des collèges à sections sont plus partagés dans leurs préférences que ceux des collèges à niveaux et options, et que plus des deux tiers des maîtres de 6<sup>e</sup> primaire se situent en faveur du système hétérogène, système qui est plébiscité par les enseignants en rénovation. Le Courrier, fidèle à sa tradition, relève encore que le choix des parents de l'un ou de l'autre des systèmes n'est pas indépendant de la situation scolaire actuelle ou future de leur enfant : « La majorité des parents d'enfants en [section] latine ou scientifique se déclarent favorables aux sections. A l'inverse, la majorité des parents dont l'enfant fréquente la section générale affichent une préférence pour l'hétérogénéité<sup>25</sup> ». Cela ressemble, écrit le journaliste dans un commentaire, à un appel à la solidarité d'un côté et à une déclaration quelque peu égoïste de l'autre. Déclaration sans fondement, estime-t-il encore, puisque les élèves doués et bénéficiant d'un environnement social favorable s'en sortiront toujours, quel que soit le système scolaire.

Les conditions nécessaires à une généralisation de la 7<sup>e</sup> hétérogène mises en évidence par les enseignants sont mentionnées par Le Courrier : diminution des effectifs de classe, encadrement spécifique des élèves en grande difficulté, moments de concertation pour les enseignants, matériel pédagogique permettant la différenciation. Le GHI ajoute encore la nécessité d'attribuer les ressources et de moduler les effectifs des classes en fonction des différentes populations scolaires. La Tribune de Genève s'arrête plus particulièrement sur la question de l'intégration des élèves en grande difficulté (...) qui se poserait de manière plus cruciale si la 7<sup>e</sup> hétérogène était généralisée. De l'avis de tous les acteurs (directeurs et enseignants) la classe hétérogène trouve ses limites dans sa capacité à intégrer de tels élèves. Et elle cite le rapport : « La distance paraît trop grande entre leur situation et celle d'une classe hétérogène moyenne. »

Lors de la conférence de presse, la Présidente du Département a exprimé clairement son opposition à la classe hétérogène, qu'elle renforce encore par l'argument financier. Celui-ci est largement repris par la presse : « Je ne veux pas mettre des moyens financiers supplémentaires (environ 10% de plus, selon elle<sup>26</sup>) pour un système qui donne des résultats équivalents à celui qui est déjà en place » (Tribune de Genève). Elle préfère attribuer cette somme à l'encadrement des élèves en difficulté scolaire (Le Courrier, Le Temps, Tribune de Genève, 24 heures). Promesse qui sera d'ailleurs tenue.

Face aux résultats publiés, la Tribune de Genève pose la question Pourquoi une réforme ? Pourquoi pas ? Et elle continue : (...) s'il ne produit pas de meilleurs résultats, le système de tronc commun n'en donne pas de pires. Pourquoi ne pas l'étendre au nom d'un idéal égalitaire ? L'argument, on le voit, peut être retourné comme une crêpe. Et l'on pressent qu'il le sera bien des fois avant le vote du 4 mars prochain (...). Pour Le Courrier, que les statistiques montrent qu'au final les taux de réussite sont les mêmes dans les deux filières ne change rien à l'affaire. C'est une question d'éthique et de principe<sup>27</sup>. Le Temps commente le même jour que [l'absence de différences] apparaît du coup comme un pavé dans le jardin de la gauche genevoise. (...) L'Alternative de gauche avait centré une bonne partie de son argumentaire sur deux axes : pédagogique et social. Elle arguait que ce type de classe comportait des avantages pédagogiques évidents en permettant aux moins forts de se faire « tirer » par les plus doués. En ne tranchant ni pour l'hétérogénéité ni pour les sections, le rapport remet partiellement en question les « certitudes » pédagogiques de la gauche, qui a plaidé unanimement

<sup>24</sup> C'est bien entendu sections qu'il faut lire !

<sup>25</sup> Il faut noter qu'une forte proportion des élèves de section générale sont d'origine étrangère et que leurs parents n'auront pas la possibilité de voter.

<sup>26</sup> L'estimation du coût engendré par la classe hétérogène est chiffrée pour la première fois lors de cette conférence de presse. Elle sera par la suite largement controversée par ses partisans, qui lui opposeront d'autres estimations.

<sup>27</sup> Le Courrier reviendra ultérieurement (17.02.2001) sur la question de l'éthique en citant le rapport de février, dans lequel les chercheurs étaient déjà arrivés à la conclusion que « (...) dans la mesure où l'on considère la pratique du regroupement homogène des élèves en classes homogènes comme éthiquement discutable, elle ne pourrait se justifier que si elle apportait un bénéfice effectif sur le plan des acquis. Comme ce ne semble pas être le cas, on peut estimer qu'il n'y a pas lieu de maintenir ce type de différenciation. »

*pour les classes hétérogènes. Elle devra désormais axer sa campagne avant tout sur le volet social de la réforme. Mais là aussi, il ne sera pas facile de vendre au peuple genevois un système qui coûte 10% plus cher ainsi que les bienfaits de l'hétérogénéité en se basant sur le seul aspect intégrationnel.*

Le 19 décembre au soir, le Comité unitaire, qui regroupe des représentants des partis de l'Alternative de gauche et des syndicats d'enseignants, tient à son tour une conférence de presse où il affiche son soutien à l'hétérogénéité et où il présente sa lecture du rapport du SRED. Le lendemain, les journaux s'en font l'écho. *Tout en répétant qu'ils respectent totalement l'enquête du Service de la recherche en éducation, la plupart des participants affichent un léger malaise. Les conclusions de ce travail leur coupent un peu l'herbe sous le pied. Ne sachant pas trop que dire sur le fond, certains s'attaquent à la forme. La manière dont ce rapport a été rendu public. (...) « Il y a eu embargo total pendant quinze jours »<sup>28</sup> (La Tribune de Genève, 20.12.2000). Pour Le Courrier, les membres du comité ne se trouvent pas ébranlés par le document des chercheurs du SRED. Ils y puisent même des éléments renforçant leur désir de voir cette réforme approuvée par les Genevois le 4 mars prochain. En effet, pour eux, le rapport prouve que l'hétérogénéité n'apporte pas de baisse de niveau de formation des élèves. (...) Le fait que le récent rapport du SRED mette en valeur une meilleure intégration sociale des élèves dans les classes hétérogènes est une des deux principales sources de satisfaction du Comité unitaire. L'autre étant le report de l'orientation-sélection d'une année (...). Et le fait que ce rapport ne change rien, statistiquement, au résultat final – à savoir qu'il y a proportionnellement autant d'élèves sortant du système hétérogène que de la structure à sections à réussir un parcours scolaire identique par la suite – n'est pas fondamental aux yeux du Comité unitaire (Le Courrier), point de vue que le journaliste du Courrier avait déjà défendu dans son commentaire le jour précédent. Le Temps cite le président du Comité unitaire qui estime que « le rapport note des nuances qualitatives qui penchent pour l'hétérogénéité (...) ». Il dit clairement que « la 7<sup>e</sup> hétérogène permet un temps d'observation plus long de l'élève ce qui rend son orientation plus fiable » et que « avec une année de plus, les élèves sont plus à même d'envisager la suite de leur formation ». Un reproche que le président formule à l'égard de l'étude du SRED est sa limitation au 7<sup>e</sup> degré, expliquant que les dégâts d'une sélection précoce ne touchaient peut-être pas les élèves de 7<sup>e</sup> interrogés dans l'étude du SRED, mais davantage ceux de 8<sup>e</sup> et de 9<sup>e</sup> année<sup>29</sup>. Et surtout les adolescents du postobligatoire (Tribune de Genève).*

Par ailleurs, le Comité unitaire réagit à la conférence de presse du jour précédent et conteste le chiffre de 10% avancé par la Présidente du Département pour mettre en œuvre la classe hétérogène. Il incrimine la mise en avant de la question de financement dans son ensemble : « parler de coût dans l'enseignement est une hérésie, car il s'agit d'un investissement pour l'ensemble de la société », commente un membre du parti socialiste, cité par Le Courrier.

Lors de la conférence de presse du Comité unitaire, deux incohérences sont soulevées. L'une, par le président de la Société pédagogique genevoise, porte sur la politique du Département par rapport aux deux ordres d'enseignement, l'école primaire et le Cycle d'orientation : la Présidente soutient une réforme du primaire qui implique « une forte dose d'hétérogénéité, mais s'oppose à l'application de cette méthode au collège »<sup>30</sup>. L'autre concerne l'adhésion des enseignants à la réforme du CO. Au Comité référendaire qui soutient, par la voix de sa présidente, que la mise en application de l'hétérogénéité nécessiterait « que la majorité des enseignants croient à ce système. Ce qui n'est pas le cas » (Le Temps, 19.12.2000), le président de L'UCESG rétorque que « Le DIP n'a pas demandé notre accord pour imposer la nouvelle grille des salaires »<sup>31</sup> (Le Temps, 20.12.2000).

---

<sup>28</sup> La Présidente avait demandé que le rapport lui soit remis une quinzaine de jours avant la conférence de presse.

<sup>29</sup> Le mandat de recherche portait sur le 7<sup>e</sup> degré.

<sup>30</sup> Il faut entendre collège du Cycle d'orientation.

<sup>31</sup> Selon toute vraisemblance, le président de l'UCESG a parlé de la nouvelle grille horaire, qui a incontestablement laissé un goût amer à la gauche (et peut-être à de nombreux enseignants).

En fait, sur le fond, les positions n'ont pas bougé. Deux logiques continuent à s'affronter : *L'une, présentée par Martine Brunschwig Graf et la droite politique, part de la vision d'une école appelée prioritairement à donner des armes pour affronter le monde du travail. Une vision individualiste, certes, mais qui n'empêche pas que l'on se soucie aussi des plus faibles. L'autre vision, celle de la majorité de gauche au Grand Conseil, met en avant la notion « d'école citoyenne ». Une notion éminemment républicaine, qui demande à l'école, en plus de former, d'intervenir pour réduire les inégalités sociales* (Tribune de Genève, Editorial, 20.12.2000). Et si, pour la Présidente, *il n'y aurait pas de tronc commun au Cycle. Ni en septième, ni en huitième, ni en neuvième. Ni jamais, si possible* (Tribune de Genève, 20.12.2000), pour les partisans, l'extension de la 7<sup>e</sup> hétérogène est inéluctable.

## **La campagne en vue de la votation**

Dès janvier 2001, le débat public prépare la votation du 4 mars. La presse y consacre une trentaine d'articles, où elle relate notamment un certain nombre de réunions, assemblées et forums organisés par différents corps constitués (associations de maîtres, de parents) ; elle reflète aussi les prises de position des partisans (Comité unitaire) et des opposants à la classe hétérogène (Comité référendaire).

La presse quotidienne se caractérise par une approche plutôt de type reportage ; elle fait abondamment appel à des avis « autorisés », essentiellement à des professionnels de l'éducation (enseignants, membres du Comité unitaire, directeurs), à quelques politiques (membres du Comité référendaire, députés de gauche), à quelques parents (représentants ou non des associations de parents), et dans un cas à des élèves ! L'avis des chercheurs n'est pratiquement plus sollicité, ni de ceux qui ont mené la recherche et qui maîtrisaient l'ensemble des données disponibles, ni d'autres qui pourraient avoir une opinion sur la question, ici ou ailleurs (à l'exception d'un expert français).

Il faut toutefois relever que, dans deux tiers des articles, le rapport final du SRED est mentionné, une ou plusieurs fois, par le journaliste lui-même ou par une des personnes interrogées. Il s'agit dans certains cas d'une simple référence au rapport : *La publication du rapport du SRED (...) avait contribué à plonger les électeurs indécis dans un doute encore plus complexe. En effet, cette étude sociologique parvenait à une conclusion relativement neutre* (Le Courrier, 19.01.2001). Dans d'autres cas, le rapport est cité dans le discours rapporté de personnes ayant pris part à un débat : *Anticipant les craintes de certaines familles, l'enseignant a aussi insisté sur le fait – démontré dans le rapport du SRED – que le mélange d'élèves aux compétences inégales ne désavantageait pas pour autant les plus forts* (Pierre Varcher, représentant de la Fédération des associations de maîtres au Cycle d'orientation, Tribune de Genève, 19.01.2001). Pendant cette période, le premier rapport du SRED n'est cité qu'une seule fois.

Une référence plus précise à des résultats du second rapport est présente dans quatorze articles. Par exemple, concernant la question de l'orientation, *le récent rapport du SRED relevait pourtant qu'une orientation intervenant à la fin de la 7<sup>e</sup> était appréciée tant par les enseignants que par les élèves* (Le Courrier, 13.02.2001) ou, au sujet de l'hétérogénéité dans des établissements à regroupement social défavorisé : *En mal d'arguments, les opposants à une extension du tronc commun évoquent des raisons conjoncturelles (...). Or le récent rapport du SRED ne mentionne aucune incompatibilité entre ces deux aspects* (Le Courrier, 17.02.2001). Concernant la position des enseignants, une référence chiffrée est même donnée : *(...) mais ce chiffre ne pèse pas lourd devant les 60% qui y sont défavorables dans les 14 Cycles à sections du canton (rapport du SRED, p. 176)* (Tribune de Genève, 13-14.01.2001). On pourra noter que les partisans de l'hétérogénéité se référeront à une analyse plus complexe figurant dans le rapport pour mettre en avant *qu'une majorité des maîtres est favorable au tronc commun de 7<sup>e</sup> si les moyens adéquats sont garantis* (Entretien avec Charles Heimberg, Le Courrier, 13.02.2001). Un résultat peut aussi être présenté sans aucune mention du rapport dont il est tiré : *Cette concordance transversale entre enseignants de collèges très différents au plan socioculturel tranche néanmoins avec les positions des parents d'élèves, qui diffèrent selon le niveau scolaire de leurs enfants, mais aussi selon leur statut social* (Le Temps, 10.02.2001).

## La votation sur la 7<sup>e</sup> hétérogène : un test avant les élections

En dehors des arguments propres à l'hétérogénéité, il faut relever que la question est souvent présentée comme une réaction à la politique du Département de l'instruction publique, et plus précisément à sa Présidente : *Une guerre [scolaire] dont le mobile réel est de donner une leçon pédagogique à la responsable libérale du DIP au prétexte de la nouvelle grille horaire qu'elle aurait imposée au Cycle d'orientation* (Pierre Weiss, Entreprise romande, 23.02.2001). Les opposants à l'hétérogénéité accusent la gauche de chercher à prendre leur revanche : *le tronc commun n'est pas le fruit d'une réforme pleinement pensée, d'un travail purement pédagogique. Il s'agit d'une réaction politique à l'introduction de la nouvelle grille horaire décidée par le DIP. On a ressorti un projet de loi en sommeil depuis trois ans* (Alain Merigay, enseignant, Tribune de Genève, 16.02.2001). Ceci n'est d'ailleurs pas contesté par la gauche : *cette réforme [la grille horaire] est sournoise et profonde, elle s'est faite derrière le dos de tout le monde. C'est à cause de ça que la discussion s'est enflammée (...) que nous voulons faire passer la 7<sup>e</sup> hétérogène* (Charles Beer, député socialiste, Tribune de Genève, 16.02.2001). Comme le résume l'un des journalistes : *Perdre sur l'hétérogénéité, c'est réélire Martine Brunschwig Graf en automne ! (...) personne (...) ne peut ignorer la dimension électorale et idéologique qui s'est emparée de la campagne avant la votation du 4 mars. (...) chacun compte bien en faire un test avant les élections* (Le Temps, 24.02.2001).

Quelques escarmouches entre gauche et droite sont rapportées par la presse, sur l'opportunité d'introduire ou non une structure scolaire dans la loi : *Il est inopportun de figer dans une loi une approche pédagogique qui, de plus, ne concerne qu'une année d'enseignement* (Comité référendaire, par la voix de Nelly Guichard, Tribune de Genève, 14.02.2000). Venant de la part de la droite, un tel argument peut surprendre, droite qui, vingt ans auparavant, a cherché à fixer dans la loi la structure en sections<sup>32</sup>.

## Les arguments relevés : une partie de ping pong

Les partisans et opposants à la classe hétérogène évoquent différents thèmes, prenant compte ou non des éléments du rapport, les mêmes informations étant utilisées aussi bien à charge qu'à décharge. Des journalistes de deux quotidiens se sont d'ailleurs livrés à ce jeu en miroir (Tribune de Genève, 16.02.2001 et Le Temps, 24.02.2001). Les arguments présents dans le débat avant la publication du rapport refont surface, parfois avec quelques nuances.

### *Place au débat de fond*

Les éléments fournis par le rapport auraient pu donner lieu au débat sur l'école que les uns et les autres semblent souhaiter. Ainsi, pour un chroniqueur de la Tribune de Genève (25.01.2001), *il est de la responsabilité de chaque camp, et surtout des médias, d'en faire un débat de fond et de diffuser largement le rapport du SRED*. Pour celui du Courrier (17.02.2001), *cela faisait bien longtemps que l'école obligatoire genevoise n'avait pas droit à sa votation populaire. Place donc au débat sur la septième hétérogène (...)*. Si les éléments étaient bien là, force est de constater que mis à part les deux chroniques mentionnées ci-dessus dans lesquelles ce débat est effectivement amorcé, la presse reflète relativement peu des positions d'ordre idéologique ou politique. Ces dernières apparaissent d'ailleurs davantage chez les défenseurs de la classe hétérogène, au détour d'entretiens rapportés : *Derrière notre prise de position apparaît une vision de l'école de demain qui met l'accent sur l'intégration et l'apprentissage de la solidarité* (Philippe Chervet, membre du bureau de la Fédération des associations de maîtres du Cycle d'orientation, Le Temps, 13.01.2001), ou bien, *[la classe hétérogène] permet beaucoup mieux de développer des méthodes pédagogiques modernes pour offrir à tous les élèves les meilleures chances de construire aussi bien des savoirs solides que leur citoyenneté* (Charles Heimberg, enseignant, Comité unitaire, Tribune de Genève, 12.02.2001). Du côté des opposants, on se

---

<sup>32</sup> L'école, notre avenir. Initiative libérale, 1981.

limite à déplorer *l'absence d'un véritable débat de fond sur l'école. Il s'agit là d'un débat qui mérite du temps et un travail de longue haleine* (Marie-Françoise de Tassigny, députée radicale, coprésidente du Comité référendaire, Le Courrier, 14.02.2001). Les arguments d'ordre plus pédagogique ne prennent pratiquement pas appui sur le rapport. Soit la presse donne la parole à des enseignants qui font part de leur propre expérience, soit elle rapporte des arguments qui tiennent de la profession de foi : les élèves *les plus forts apprendront à développer leur sens de la coopération et de la solidarité en aidant leurs camarades* (Robert Rivest, président de la Fédération des associations de parents d'élèves du Cycle d'orientation, Tribune de Genève, 03-04.02.2001) – à quoi une opposante à la classe hétérogène ose répondre qu'*il n'est pas tout à fait normal que les bons élèves viennent en aide aux plus faibles* (Véronique Schmied, maire de Versoix, Le Courrier, 14.02.2001).

### **Le coût**

Durant cette période précédant la votation, un argument choc a été l'objet de controverse : celui du coût engendré par la réforme. Chiffré par la Présidente lors de la conférence de presse qui présentait le rapport<sup>33</sup>, il est repris, justifié ou contesté par les différentes parties. Un journaliste qui prend parti pour la classe hétérogène demande si c'est *vraiment cher payé pour un projet qui vise à mettre sur pied d'égalité tous ceux qui franchissent pour la première fois les portes du CO* (Tribune de Genève, 20.02.2001) ; l'association des enseignants du CO conteste le chiffre présenté par le Département et montre que le coût de la réforme ne serait qu'un *retour à la situation de 1998* [soit avant les restrictions budgétaires drastiques] (Le Courrier, 11.01.2001). Pour le Conseil d'Etat (majoritairement à droite), qui soutenait le référendum contre les classes hétérogènes, « *cette loi présente le grand désavantage de mobiliser des moyens importants dans une "réforme" dont on sait aujourd'hui qu'on ne peut attendre des effets significatifs* » (Le Courrier, 06.02.2001). A l'argument du coût est lié celui des moyens, qui se limite dans ces reflets aux effectifs de classe. A ce moment il n'est plus fait mention des autres conditions nécessaires à la mise en place de l'hétérogénéité, telles qu'elles avaient été étudiées par le SRED, entre autres par le biais d'un questionnaire auprès des enseignants.

### **Réussite des élèves**

Avant la publication du deuxième rapport, on s'affrontait sur la question du nivellement par le bas. Après, les partisans de la classe hétérogène trouvent dans les résultats une confirmation de leurs attentes et les opposants sont contraints d'admettre que la réussite des élèves est comparable dans les deux systèmes. Les conclusions qu'ils tirent sont par contre opposées : les partisans voient dans ce résultat une raison suffisante pour généraliser la classe hétérogène, puisque *le mélange d'élèves aux compétences inégales ne désavantage pas pour autant les forts* (Pierre Varcher, représentant de la Fédération des maîtres du Cycle d'orientation, Tribune de Genève, 19.01.2001), alors que pour les opposants, *le tronc commun n'est pas plus favorable que le système à sections. Alors pourquoi généraliser à tous les cycles ce qui n'existe que dans trois établissements ?* (Nelly Guichard, députée démocrate-chrétienne, coprésidente du Comité référendaire, Tribune de Genève, 14.02.2001).

### **Orientation des élèves**

Les opinions d'avant rapport ne sont pas nuancées par les résultats ou opinions des groupes interrogés dans le cadre des enquêtes. Alors que les uns affirment que *l'orientation d'un élève devrait se faire aussi tard que possible* (Arnaud Riom, psychologue scolaire au CO, Le Courrier, 19.01.2001), les autres rétorquent que *repousser l'orientation d'une année est (...) inutile, voire contreproductif (...), que retarder la sélection donne de faux espoirs à de nombreux élèves et à leurs parents* (Le Courrier, 14.02.2001). Les uns insistent sur le fait que *l'orientation de l'élève [à la fin de la 7<sup>e</sup>] est plus fiable si on la retarde d'une année [et si elle repose] sur plusieurs points de vue* (Jean-Marc Jeanneret, enseignant, Tribune de Genève, 16.02.2001), pour les autres l'orientation n'est pas meilleure si elle est faite par *plusieurs maîtres qui ne passent que quelques heures par semaine avec leurs élèves* (Bernard Lescaze, député radical, Tribune de Genève, 16.02.2001).

---

<sup>33</sup> L'étude du SRED n'a pas du tout abordé cet aspect.

### ***Intégration sociale et scolaire***

Les résultats de la recherche étaient très nuancés et ne permettaient pas de trancher nettement en faveur de l'une ou de l'autre des structures, ce qui conduit les opposants à affirmer que *sur le plan de l'intégration sociale, il n'y a pas de différence significative* (Nelly Guichard, députée démocrate-chrétienne, coprésidente du Comité référendaire, Tribune de Genève, 10-11.02.2001). Pour les partisans, *on ne mesure pas ce que coûtera à la société le fait de laisser un quart des élèves sur le bas-côté de l'éducation* (Marc-Henri Friedli, enseignant, Le Temps, 10.02.2001). Le Comité unitaire se réfère explicitement au rapport pour préciser que « *la structure [en sections] opère objectivement une ségrégation à la fois sociale et scolaire, empêchant des relations directes et fréquentes entre les deux catégories d'élèves distinguées par l'école* » (Le Courrier, 06.02.2001).

### ***Image de soi***

Les partisans réaffirment leur conviction que *le mélange de tous les niveaux dans un système hétérogène donnera aux élèves une meilleure image d'eux-mêmes puisqu'il n'y aura plus d'un côté les bons élèves et de l'autre « les mauvais »* (GHI, 08.02.2001). Pour les opposants, *c'est l'inverse qui se produit* (Nelly Guichard, députée démocrate-chrétienne, coprésidente du Comité référendaire, Tribune de Genève, 10-11.02.2001) ; ils s'appuient sur un élément du rapport pour dire que des élèves *qui ne sont pas parmi les meilleurs [ont] une moins bonne image d'eux-mêmes en étant dans une classe hétérogène* (Martine Brunshwig Graf, Présidente du Département, Le nouveau libéral, 08.02.2001), et que, selon le SRED, « *on peut y voir un effet de concurrence* » (Pierre Weiss, L'entreprise romande, 23.02.2001).

### ***Le fonctionnement des sections***

Sur ce point également, on en reste à des généralités et à des opinions. Pour le Comité référendaire, *les sections permettent à chacun d'y trouver son compte* (Janine Hagmann, députée libérale, Le Courrier, 14.02.2001), *les élèves les moins scolaires se sentent à l'aise et progressent mieux dans des classes aux effectifs très réduits, (...) encadrés par des enseignants motivés* (Nelly Guichard, députée démocrate-chrétienne, coprésidente du Comité référendaire, Tribune de Genève, 10-11-02-2001). Pour les partisans de la classe hétérogène, *les sections ont des effets pervers. Lorsque vous placez un enseignant dans une classe d'enfants dits faibles, il baisse progressivement ses exigences* (Pierre Varcher, enseignant, membre du Comité unitaire, Tribune de Genève, 17-18.02.2001). Quant à l'hétérogénéité de fait qui existe dans les sections et que le rapport relève (75% d'élèves en sections pré-gymnasiales), le journaliste du Courrier insiste sur la nécessité *de supprimer la stigmatisation qui frappe encore 25% des élèves du Cycle* (Le Courrier, 17.02.2001), alors que les opposants se demandent *s'il faut vraiment aller plus loin* (Pierre Weiss, L'entreprise romande, 23.02.2001).

### ***La composition sociale des établissements***

Cette dimension de l'hétérogénéité était largement discutée dans le rapport, notamment par la voix des directeurs des établissements. Le chroniqueur du Courrier souligne que les opposants continuent à prétendre que *l'hétérogénéité ne serait pas applicable dans un établissement à regroupement social défavorisé*. Il rappelle que l'un des collègues qui appliquent le modèle hétérogène est situé dans un quartier dit populaire et s'appuie aussi sur la recherche pour dire que *le récent rapport du SRED ne mentionne aucune incompatibilité entre ces deux aspects* (hétérogénéité et composition sociale plutôt défavorisée) (Le Courrier, 17.02.2001).

### ***Articulation école primaire, Cycle d'orientation, écoles postobligatoires***

Pour terminer, il faut aborder la question de la place du CO dans le système d'enseignement obligatoire à Genève. Le projet de loi s'appuyait en partie sur les modifications qui allaient intervenir dans l'enseignement primaire, ce qui avait été abordé dans le rapport de recherche principalement à partir des avis des enseignants de 6<sup>e</sup> primaire et du CO. Dans les reflets donnés par la presse, il n'est nullement fait état d'avis plus précis et reposant sur un nombre représentatif de personnes. Seules des opinions des partisans des classes hétérogènes apparaissent, qui soulignent que *le système des sections*

*est aujourd'hui en porte à faux avec le primaire et le postobligatoire* (Marc-Henri Friedli, enseignant, Le Temps, 10.02.2001) et que *le tronc commun permet une meilleure cohérence avec l'école primaire renouvelée* (Le Temps, 10.02.2001). Du côté des opposants à la réforme, cet argument n'est pas du tout discuté. Par contre, la crainte est nettement exprimée de voir une généralisation de la classe hétérogène en 8<sup>e</sup> et en 9<sup>e</sup>. Le député radical Bernard Lescaze prédit que *la 7<sup>e</sup> hétérogène n'est que le prélude avant une extension du tronc commun en huitième et en neuvième (...)*<sup>34</sup>. Il ajoute que *le référendum se veut donc préventif avant un élargissement complet de l'hétérogénéité. C'est un préservatif* (Le Courrier, 14.02.2001). *Réussira-t-il, demande le journaliste, à faire capoter la loi ?*

La réponse est OUI. Le 4 mars 2001, le peuple rejette la loi du 31 août 2000 modifiant la loi sur l'instruction publique.

\* \* \*

---

<sup>34</sup> Le député fait référence au projet de loi des Verts. En dépit du résultat du vote, ce projet n'a pas été retiré et doit être examiné par la Commission de l'enseignement et de l'éducation du Grand Conseil.

## POUR FINIR ...

On constate que la presse quotidienne n'a pas passé sous silence les rapports du SRED. Par contre, ce que nous avons appelé la presse « scolaire » n'en fait pratiquement pas état, pas plus que la presse des partis<sup>35</sup>. Quand on regarde la manière dont les journalistes rendent compte des résultats, on constate que si des conclusions ou des synthèses sont clairement identifiables dans les rapports, elles servent de trame à leur article et sont parfois même reprises point par point. Pour le premier rapport, la presse s'est ainsi essentiellement basée sur les éléments en faveur d'un tronc commun et sur les réserves et obstacles à son introduction, qui constituent la synthèse du document. Dans le cas du deuxième rapport, les journalistes ont intégré les informations provenant de divers documents écrits (rapport, résumés et synthèses) et celles transmises par la Présidente du Département de l'instruction publique lors de la conférence de presse. Ils ont aussi récolté des réactions à chaud de personnes concernées par la question et représentant des positions contrastées.

Tous les journaux s'emparent d'abord de l'absence de différences entre les deux systèmes en matière de réussite et d'orientation des élèves. Les résultats de cette comparaison étaient sans doute les plus attendus de la recherche. Ils sont aussi les premiers présentés dans le rapport. Tous les journaux rapportent également le coût de l'introduction de la 7<sup>e</sup> hétérogène avancé par la Présidente. Les opinions des acteurs et partenaires de l'école sont moins systématiquement restituées, bien qu'elles modulent souvent de manière intéressante ces données factuelles et offrent par ailleurs un bilan assez fouillé et actualisé des positions, craintes et souhaits des uns et des autres. De ces résultats, chaque journaliste fait sa sélection, celle-ci n'étant certainement pas sans lien avec la position que lui (ou son journal) défend. Il faut reconnaître qu'il n'était pas facile de rendre compte d'analyses relativement complexes et d'intéresser un lectorat à des résultats qui ne permettaient pas de se forger facilement une opinion. N'empêche qu'une partie de ce lectorat sera appelée à voter sur l'hétérogénéité en 7<sup>e</sup> du Cycle d'orientation, et on aura une confirmation de la difficulté de l'objet par le taux relativement élevé de bulletins blancs ou nuls (plus de 8%).

Toutefois, les rapports en tant que tels ont eu une durée de vie médiatique très limitée. C'est seulement immédiatement après leur parution qu'ils sont présentés et commentés. La référence ultérieure aux deux rapports varie avec le développement de la situation : la presse ne revient pratiquement pas sur le premier dont la parution tombe à un moment politiquement calme et dont le contenu ne porte qu'en partie sur la situation locale. Le second rapport par contre s'inscrit dans un développement politique agité et contient des données genevoises récentes. Il arrive certes plus tard que prévu, après le vote de la loi au Grand Conseil, mais le lancement du référendum par deux partis de droite lui confère une importance imprévue : le rapport du SRED est attendu pour lancer la campagne de vote et sera régulièrement cité jusqu'au 4 mars 2001.

Dans les articles qui vont suivre, la presse s'amusera à relever que le rapport n'a pas calmé les esprits qui s'étaient échauffés une première fois pendant les débats au Grand Conseil : *Après un court arrêt sur image, les protagonistes des deux camps ont repris leurs diatribes de plus belle* (Tribune de Genève, 16.02.2001). Comme au Parlement, le débat public est nécessairement polarisé par la forme du vote : oui ou non à l'hétérogénéité. Le rapport n'ayant pas livré des preuves irréfutables de la supériorité d'un système sur l'autre, partisans et adversaires de l'hétérogénéité récupèrent cette absence de différences, chacun pour soutenir son argumentation, et révèlent dans leurs propos une lecture du rapport sinon partielle, au moins sélective. La presse souligne d'ailleurs cette stratégie : *Il suffit de lire cette enquête impartiale de manière partielle pour défendre sa thèse avec autant d'opiniâtreté qu'auparavant* (Tribune de Genève, 16.06.2001). Relevons qu'elle aussi attise la

---

<sup>35</sup> Dans le corpus que nous avons pu réunir, mention en est faite, certes, mais aucun article n'est spécifiquement consacré aux résultats proprement dit.



controverse en ouvrant sa tribune à des personnes qui défendent sans nuance leur position. De ce débat, les chercheurs sont les grands absents<sup>36</sup>.

Dans la chronique de ces douze mois qui semblent avoir réglé le sort de l'hétérogénéité au Cycle d'orientation, nous pouvons nous demander ce qui aurait changé si le rapport avait paru au moment initialement prévu et dans le but premier, à savoir fournir à la Présidente des éléments pour répondre au Grand Conseil avant le débat et le vote de la loi. Le peu d'effets qui apparaissent clairement en faveur de la classe hétérogène n'était pas susceptible de modifier les positions des deux camps politiques. Face à ces résultats, la gauche n'aurait certainement pas renoncé à défendre cette structure, en s'appuyant sur des arguments d'équité, de solidarité et d'intégration sociale des élèves. Pour elle, c'est une question d'éthique et de principe. Face aux mêmes résultats, la droite aurait quand même refusé le projet de loi socialiste. Elle aurait certes été privée de son argument de « nivellement par le bas », mais cela ne l'aurait pas empêchée de s'opposer à une réforme qui, sans qu'elle ose toujours le dire, va à l'opposé de ses idées de compétitivité et de réussite individuelle ... Imaginer la suite ne serait que pure spéculation.

Moins d'une année plus tard, que reste-t-il de ce débat ? Rien, serait-on tenté de dire. La victoire de la droite a été nette. Comme promis, la Présidente a dégagé des moyens supplémentaires pour l'encadrement des élèves en difficulté. Les établissements du Cycle d'orientation ont mis en place la nouvelle grille horaire et la nouvelle organisation scolaire en 8<sup>e</sup> (regroupements A et B, options). Même en 7<sup>e</sup>, on ne parle plus officiellement de sections, mais de regroupements LS, G et P<sup>37</sup>. Dans la presse, le débat sur l'hétérogénéité est (provisoirement) clos.

\* \* \*

---

<sup>36</sup> Les chercheurs sont en revanche invités à présenter les résultats du rapport dans les milieux de l'école ou proches de celle-ci.

<sup>37</sup> Très récemment, le règlement du Cycle d'orientation a changé. Les regroupements LS, G et P sont renommés regroupements A, B et C (Feuille d'avis officielle du 17 octobre 2001, RCO C1 10.27).